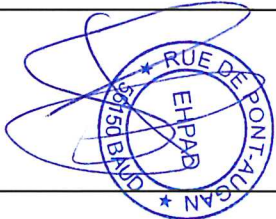
 <p>COMPTE RENDU</p>	<p>Date : 08/09/2022 15h-17h15</p> <p>Lieu : EHPAD BAUD</p>	<p>ETABLISSEMENT</p> <p>EHPAD LE CLOS DES GRANDS CHENES</p>
<p>Thème de l'intervention :</p>		<p>CONSEIL DE LA VIE SOCIALE (CVS) Réunion de lancement</p>
<p>Personnes présentes</p>	<p>Mr MATHEL Marcel, Mr GICQUEL Antoine, Mr BYRON David, Mme BYRON Marie-Jeanne, Mme BELLEC Marie- Anne, Mme LE GAL Marie-Louise, Mme LE GALLO Eliane, Mme NOBLANC Marina, Mme LUCAS Louissette, Mme MOUTELIERE Ginette, Mme PORTANGUEN Stéphanie, Mme DELBARRE Clotilde, Mme LE GAT Joëlle</p>	
<p>Rédacteur</p>	<p>LE GAT Joëlle</p>	
<p>Validation</p>	<p>PORTANGUEN Stéphanie</p>	
<p>Diffusion</p>	<p>Agents- familles</p>	

ORDRE DU JOUR

- ▶ Présentation du fonctionnement d'un CVS
- ▶ Election de la présidence du CVS
- ▶ Présentation du prochain Projet d'Etablissement
- ▶ Point sur le protocole sanitaire COVID
- ▶ Projets d'équipement
- ▶ Questions diverses, échanges libres

PRESENTATION DU FONCTIONNEMENT D'UN CVS

1. Mission du Conseil de la Vie Sociale

Le CVS est une instance qui vise à associer les usagers au fonctionnement des établissements médico-sociaux. Cette instance est obligatoire puisque l'EHPAD assure un hébergement continu des résidents.

2. Compétence du Conseil de la Vie Sociale

Le CVS est obligatoirement informé de l'élaboration et de la modification du règlement intérieur de fonctionnement ainsi que du Projet d'Etablissement.

Le CVS donne son avis et peut faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement.

3. Fréquence des réunions

Le CVS se réunit 2 à 3 fois par an. En outre, le conseil est réuni de plein droit à la demande des deux tiers des membres du CVS ou du Conseil d'Administration de l'EHPAD.

4. Ordre du jour

L'ordre du jour doit être communiqué au moins 8 jours avant la tenue du conseil.

Le conseil délibère sur les questions de l'ordre du jour, à la majorité des membres présents.



Les avis ne sont valablement émis que si le nombre de représentants des résidents et des représentants égaux présents est supérieur à la moitié des membres.

5. Relevé de conclusion

Les débats de chaque séance font l'objet d'un relevé de conclusions comportant les avis et propositions.

Les informations échangées lors des débats et concernant des personnes expressément nommées, ne peuvent être communiquées.

Le CVS doit être tenu informé, lors des séances ou enquêtes ultérieures, des suites réservées aux avis et propositions qu'il a pu émettre.

6. Composition du CVS

Le CVS comprend **au moins** :

- ▶ 6 représentants des usagers : résident, leur famille ou leur responsable légal
- ▶ 2 représentants du personnel

Le nombre des représentants des usagers doit être supérieur à la moitié du nombre total des membres du conseil.

Le président du CVS est désigné parmi les représentants des usagers.

Le CVS peut appeler toute personne à participer ponctuellement à ses réunions, à titre consultatif, en fonction de l'ordre du jour.

Les membres du CVS siègent pour une durée d'un an au moins et trois ans au plus.

ELECTION DE LA PRESIDENCE DU CVS

Après un tour de table effectué, Mme NOBLANC Marina et Mme LE GALLO Eliane souhaitent présenter leur candidature.

La présidence du CVS votée est donc :

Présidente : Mme NOBLANC Marina (fille de Mme LE GALLIC Sidonie)

Présidente suppléante : Mme LE GALLO Eliane (fille de Mme LE GAL Marie-Louise)

Une boîte aux lettres sera mise à disposition des usagers afin de déposer leurs demandes écrites à destination de la présidence du CVS.

PRESENTATION DU PROJET D'ETABLISSEMENT

Mme PORTANGUEN explique qu'un nouveau projet d'établissement est en cours d'élaboration.

Il sera accessible à tous sur notre site internet dès la fin de son élaboration.

Celui-ci se déploiera sur la période de 2023 à 2027, plusieurs axes de travail ont été sélectionnés :

- ▶ L'ouverture de l'EHPAD sur l'extérieur (familles, écoles, professionnels extérieurs...)
- ▶ La qualité de vie au travail
- ▶ L'accompagnement des troubles du comportement (Création éventuelle d'un PASA)
- ▶ La gestion du contrôle qualité
- ▶ Le développement durable (Poursuivre nos actions de tris, économies d'énergie, isolation...etc.)



POINT SUR LE PROTOCOLE SANITAIRE

Mme PORTANGUEN rappelle qu'un allègement du protocole sanitaire à été mis en place pendant l'été à la suite de la suppression du pass sanitaire.

A l'heure actuelle, le port du masque reste obligatoire dans l'établissement pour les visiteurs ainsi que le personnel, comme le recommande fortement l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Il est demandé au CVS son ressenti quant à une éventuelle suppression du port du masque dans l'EHPAD :

- ▶ Le CVS est défavorable à la suppression du port du masque pour le personnel et les visiteurs
- ▶ LE CVS est favorable au maintien du port du masque avec lavage des mains à l'entrée
- ▶ Le CVS est favorable à la déambulation des visiteurs dans l'EHPAD, à condition de respecter le port du masque et le respect des gestes barrières avec les résidents.

Mme PORTANGUEN précise que la réservation de repas dans la salle des familles va être à nouveau possible. (Réservation possible pour 5 visiteurs maximum par repas)

PROJETS D'EQUIPEMENT

Mme PORTANGUEN évoque les différents projets d'équipement en cours pour l'EHPAD :

- ▶ Climatisation de la deuxième partie du couloir du service du Soleil puis le service de la Dune.
- ▶ Installation de rails dans les chambres
- ▶ Installation d'un système de Wifi visiteur
- ▶ Réflexion sur le projet d'acquisition d'un véhicule léger permettant le transport d'un fauteuil roulant et pouvant être disponible, sur réservation, pour les familles.

Mme PORTANGUEN demande aux membres du CVS s'ils pensent à d'autres équipements possibles : Les représentants des familles suggèrent l'installation de mobilier et points d'ombrages sur les extérieurs.

QUESTIONS DIVERSES/ ECHANGES LIBRES

Mme PORTANGUEN demande aux membres du CVS s'ils ont des questions, demandes ou suggestions diverses :

- ▶ L'animation : un agent a été détaché sur le poste d'animation pour la durée de remplacement de Brigitte, il s'agit de Sylvie.
- ▶ Equipements à disposition : le CVS demande s'il est possible de mettre des jeux de société à disposition des résidents et de leur famille dans un lieu identifié.
- ▶ Le CVS demande qu'une attention particulière soit prêtée au bon affichage des plannings d'animation ainsi que des menus de la semaine.
- ▶ Les résidents précisent qu'ils apprécient beaucoup les interventions des musiciens extérieurs ainsi que les lotos avec des lots à gagner.
- ▶ Mme PORTANGUEN présente la formule du magazine FAMILIO à laquelle l'établissement pourrait adhérer pour les familles : www.famileo.com